

Introduction

La présente brochure marque la vingtième année des Nations Unies, que l'Assemblée générale a désignée comme l'Année de la coopération internationale. Elle vise à présenter un aperçu juste et précis de la participation du Canada aux activités des Nations Unies. Elle explique, en quelque sorte, la base philosophique de la politique du Canada ou, en d'autres mots, l'optique dans laquelle le Canada envisage les problèmes soumis aux Nations Unies. Avant tout, elle vise à refléter la confiance que le Canada met dans l'avenir du système de coopération internationale des Nations Unies.

Le présent texte s'inspire des quatre buts premiers des Nations Unies, tels que les définit l'Article 1 de la Charte:

- «1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin: prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix;
2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde;
3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fonda-